N°. 122.

ESSAI

SUR

L'USAGE DU SEIGLE ERGOTÉ

DANS L'ACCOUCHEMENT,

OU EXAMEN THÉRAPEUTIQUE SUR L'EMPLOI DE CE MÉDICAMENT DANS LE CAS D'INERTIE DE LA MATRICE;

THÈSE

Présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 4 juin 1830, pour obtenir le grade de Docteur en médecine;

PAR A.-J.-L. DOUMERC, de Paris,

Département de la Seine;

Bachelier ès-lettres, ès-sciences et en droit de la Faculté de Paris

Nec temeritas, nec timiditas.
CICER.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT LE JEUNE,
Imprimeur de la Faculté de Médecine, rue des Maçons-Sorbonne, n° 13.

1830.

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

Professeurs.

M. LANDRÉ-BEAUVAIS, Doyen.	Messieurs.
Anatomie	CRUVEILHIER.
Physiologie	DUMÉRIL, *Examinateur.*
Chimie médicale	ORFILA, *Examinateur.*
Physique médicale	PELLETAN.
Histoire naturelle médicale	CLARION.
Pharmacologie	GUILBERT, *Examinateur.*
Hygiène	ANDRAL, *Suppléant.*
Pathologie chirurgicale	MARJOLIN. ROUX.
Pathologie médicale	FIZEAU. FOUQUIER.
Opérations et appareils	RICHERAND.
Thérapeutique et matière médicale	ALIBERT, *Président.*
Médecine légale	ADELON.
Accouchemens, maladies des femmes en couches et des enfans nouveau-nés	DESORMEAUX.
Clinique médicale	CAYOL. CHOMEL. LANDRÉ-BEAUVAIS. RECAMIER.
Clinique chirurgicale	BOUGON. BOYER. DUBOIS. DUPUYTREN.
Clinique d'accouchemens	DÉNEUX.

Professeurs honoraires.

MM. DE JUSSIEU, DES GENETTES, DEYEUX, LALLEMENT, LEROUX.

Agrégés en exercice.

Messieurs	Messieurs.
Baudelocque.	Dubled.
Bayle.	Dubois.
Berard.	Gerdy.
Blandin.	Gibert, *Examinateur.*
Bouillaud.	Hatin, *Examinateur.*
Bouvier.	Lisfranc.
Briquet.	Martin Solon.
Brongniart.	Piorry.
Cloquet, *Suppléant.*	Rochoux.
Cottereau.	Sandras.
Dance.	Trousseau.
Devergie.	Velpeau.

Par délibération du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

CÆLESTIBUS MATRIS MANIBUS.

OPTIMO PATRI.

A.-J.-L. DOUMERC.

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/essaisurlusageedu0004ajld

La dissertation que j'ai l'honneur de soumettre à mes juges n'est qu'un simple essai sur les avantages que peut offrir l'emploi du seigle ergoté dans les cas qui le réclament ; je n'ai cherché qu'à démontrer ses bons effets, trop faible pour discuter les opinions contraires à ce sujet. Pénétré de cet axiôme d'Hippocrate : *Experientia fallax, judicium difficile*, j'ai besoin de toute la bienveillance de mes juges pour entrer dans la carrière épineuse qui va s'ouvrir pour moi.

ESSAI

SUR

L'USAGE DU SEIGLE ERGOTÉ

DANS L'ACCOUCHEMENT,

OU EXAMEN THÉRAPEUTIQUE SUR L'EMPLOI DE CE MÉDICAMENT DANS LE CAS D'INERTIE DE LA MATRICE.

La science des accouchemens n'est point une de ces théories routinières que l'on puisse acquérir par la seule expérience; elle repose, au contraire, sur des principes qu'il est dangereux de franchir, et elle exige par conséquent de l'étude, de l'instruction et de la prudence pour être exercée avec succès. Malheur à la femme qui est secourue par celui qui ne s'en est pas nourri à fond avant de la mettre en pratique! la nature, contrariée, empêchée même par les obstacles qui viennent de la mère ou de l'enfant, et quelquefois de tous les deux, demande des secours prompts, sans lesquels un accouchement, qui n'est que laborieux, devient quelquefois impossible s'il est abandonné aux vains efforts de la nature. C'est ici que l'art brille davantage; tant de femmes sauvées du danger dont elles étaient

menacées, tant d'enfans rendus à la vie qu'ils étaient au moment de perdre, ont mérité à cet art sublime des éloges qui ont été transcrits dans les fastes de l'humanité. Il est le seul qui jouisse de la douce prérogative de sauver d'un seul coup plusieurs individus à la fois.

S'il est du devoir de tout homme qui se livre à la pratique des accouchemens de prendre la ferme résolution de n'avoir jamais recours avec précipitation, ni sans motifs bien positifs, aux moyens que la thérapeutique médicale et chirurgicale lui offre dans les circonstances orageuses où la nature se trouve plongée, de même doit-il bien se garder d'en différer l'emploi, s'il ne veut pas exposer la vie de la mère ou de l'enfant : σπεῦδε βραδέως, disaient les pères de la médecine, et cet axiôme, trop souvent oublié, fut la cause d'événemens funestes. En effet, c'est ici le cas où l'homme de l'art a besoin de tout son sang-froid et de toute sa sagacité pour bien déterminer quelles sont les probabilités d'une terminaison favorable, et jusqu'à quel point et combien de temps il peut, avec sûreté, abandonner l'accouchement aux seules forces de la nature. Quand le travail marche régulièrement, que tout se passe bien, que la vie de la mère et de l'enfant n'est pas compromise, et que tout espoir fondé sur le résultat des contractions de la matrice n'est pas perdu, c'est alors que la temporisation est couronnée du plus heureux succès, et qu'elle ne doit avoir d'autres bornes que celles que le savoir et l'expérience commandent; quand, au contraire, le travail est long, quand les douleurs sont faibles ou nulles, que les contractions de l'utérus se sont suspendues inopinément, qu'il survient des convulsions, une perte, ou que la femme enfin est épuisée par les souffrances, c'est alors qu'un secours artificiel devient nécessaire, qu'il faut choisir l'agent bienfaiteur qui convient le mieux à la circonstance, et suivre, à cet égard, les préceptes rationnels donnés avec tant de précision, d'ordre et de clarté, par les grands maîtres dont la France s'honore et dont les noms passeront à la postérité.

Il n'est pas de mon sujet de m'étendre ici sur l'importance préliminaire d'une connaissance approfondie de l'anatomie et de la phy-

siologie que, doit posséder tout homme qui se livre à la pratique des accouchemens ; les leçons journalières des professeurs distingués de notre Faculté sont un sûr garant de la nécessité de s'en bien pénétrer. Je le demande à tous : quel est l'audacieux ignorant qui oserait porter, sans connaissance de cause, une main profane sur ce que la nature nous offre de plus merveilleux et de plus intéressant dans ses phénomènes, je veux dire la femme en travail? Quoi qu'il en soit, l'art des accouchemens, et spécialement la manœuvre de ceux qu'on nomme *contre-nature*, sont sans contredit deux parties du vaste champ des sciences médicales qui ont fait le plus de progrès dans le siècle où nous vivons. Éclairé par le flambeau de l'anatomie des parties de la génération, le praticien peut hardiment y porter la main ou les instrumens, quand les circonstances le réclament.

La physiologie et la thérapeutique viennent encore à notre secours, mais jusqu'à un certain point seulement ; car l'une nous laisse encore beaucoup à désirer sur les phénomènes de la génération, et l'autre sur le mode d'action de certains médicamens, malgré les travaux et les recherches admirables de nos devanciers et de nos contemporains. En effet, la physiologie nous explique, il est vrai, les fonctions de l'utérus dans l'état de grossesse et le mécanisme de l'accouchement naturel, d'après lequel a été basé le manuel opératoire de ceux contre-nature, qu'il est fort essentiel de bien connaître ; mais non-seulement on ignore comment se fait la conception, mais encore on ne sait point quand elle se fait. Ce n'est point ici le lieu de discuter les théories des ovaristes *Rossik* de Pise, *Buffalini* de Césène, *Nuk*, *Spallanzani* et de *Graaf*, ni celles des animalculistes *Leuwenœk*, *Ruisch*, *Haller*, *Prévost*, *Dumas* et *Rolando*. La thérapeutique, sœur de la matière médicale, est aussi ancienne que le monde ; avec la première blessure naquit le premier pansement. Le sauvage malade cherche dans les végétaux qui l'entourent un remède à ses maux ; le Péruvien trouve dans le quinquina un antidote de la fièvre ; mais s'il fut réservé aux *Linnée*, *Tournefort* et *de Jussieu* de tirer du chaos de l'empirisme et de classer méthodiquement les productions variées de la nature,

une chimie nouvelle vint aussi, dans les mains des *Lavoisier, Berthollet, Vauquelin,* dévoiler leurs principes et leurs propriétés, et leur assigner, dans l'art médical, la place et le choix qu'il faut en faire par rapport aux affections morbides de notre organisme. Marchant sur les bases posées par ces savans, et combinant les faits avec l'expérience, d'autres hommes de génie firent faire, dans ces derniers temps, de rapides progrès à la thérapeutique et à la matière médicale, soit dans l'enseignement de notre école, soit par leurs écrits. Qui de nous n'a suivi avec fruit et avec un intérêt toujours croissant les leçons pleines de charmes du professeur *Alibert;* qui n'a, dis-je, feuilleté cent fois, comme moi, les écrits admirables qui sont sortis de la plume élégante de cet excellent maître!

Cependant, comme je l'ai dit plus haut, la thérapeutique nous laisse encore dans l'incertitude sur l'action de certains médicamens : comment expliquer, par exemple, l'action du mercure contre le virus syphilitique, celle de l'iode dans les affections scrophuleuse, celle du soufre dans les affections psoriques, celle du seigle ergoté contre la paralysie de l'utérus, sans occasioner de suites fâcheuses, comme l'ont prétendu certains médecins? Tous ces médicamens agissent spécifiquement : voilà un fait bien connu : mais en vertu de quelle force, voilà ce qui reste encore ignoré. Parmi ces derniers il en est un qui doit fixer de préférence l'attention de l'accoucheur, surtout dans le cas de paralysie de la matrice pendant le travail ou après l'accouchement; je veux dire le seigle ergoté, et c'est de lui que je vais m'occuper dans cette dissertation, et essayer de démontrer ses bons effets par quelques considérations sur son emploi, appuyé par des observations faites avec fidélité et connaissance de cause; toutefois, je dirai par avance que, quant à la manière d'agir du seigle ergoté sur la matrice, nous devons à *Baudelocque* une comparaison fort ingénieuse, qui donne une idée juste de l'effet sympathique de ce médicament. Ce professeur compare l'action du seigle ergoté sur la matrice à l'effet que produit sur les muscles fatigués un certaine quantité de liqueur spiritueuse parvenue dans l'estomac; liqueur qui

ranime leur force et permet, par exemple, de poursuivre une route sans causer d'ailleurs aucune convulsion.

Quoique connu de temps immémorial par les gens de la campagne, le seigle ergoté peut être considéré comme une acquisition nouvelle pour la thérapeutique des accouchemens, depuis que l'on a établi des règles positives sur son mode d'administration, et que les succès toujours croissans de ses bons effets lui ont mérité de justes éloges de la part des hommes impartiaux qui en ont fait usage dans leur pratique. M'étant livré de préférence, depuis cinq ans que j'étudie la médecine, à la partie des accouchemens, et encouragé par l'honorable bienveillance que m'ont témoigné plusieurs professeurs éclairés de notre école, je me suis vu à même de recueillir, soit dans leur amphithéâtre, soit dans leur pratique, nombre de faits constatant l'efficacité du seigle ergoté dans le cas d'inertie de la matrice, et de m'assurer que, donné avec prudence et à doses raisonnables, les femmes accouchées par ce moyen n'ont nullement éprouvé par la suite les prétendues gangrènes spontanées et autres affections que l'on a rejetées à tort sur l'emploi de ce médicament. Ce que j'avance ici par rapport à la négative de ses effets délétères pourrait être constaté par des témoignages et des investigations fidèles, dont la garantie et l'authenticité ne laissent rien à désirer; on peut d'ailleurs consulter, à cet égard, les expériences faites par des hommes instruits et dignes de toute notre croyance; et d'abord, il est de fait que des individus ont mangé pendant des mois entiers, sans en éprouver le moindre accident, du pain dans lequel le seigle ergoté entrait pour un sixième. *Parmentier* a pris impunément pendant huit jours trente-six grains de poudre de seigle ergoté; il a également fait usage, sans plus d'inconvénient, d'un pain dans lequel cette substance entrait pour un tiers. M. *Cordier* a pris deux gros de seigle ergoté et n'en a éprouvé qu'un faible mal de tête et des nausées. M. *Goupil* s'en est administré plusieurs fois jusqu'à deux gros et demi sans aucun accident. On a dit aussi, mais sans aucun fondement, que le seigle ergoté pouvait donner lieu à l'inflammation des voies digestives, aux

convulsions, à l'inflammation et à la rupture de la matrice. J'ai vu très-souvent, dans les cliniques que j'ai suivies, faire usage de ce remède, et jamais je n'ai rien remarqué de semblable.

Que l'on consulte le tableau placé à la fin du mémoire de M. *Villeneuve*, et l'on y trouvera le relevé de sept cent vingt observations, publiées par différens auteurs, dans lesquelles le seigle ergoté a été administré six-cent vingt-six fois avec succès dans l'accouchement proprement dit, dans la délivrance et dans le cas de perte; quatre-vingt-deux fois sans succès, mais sans le moindre accident, enfin douze fois avec accidens; mais il importe beaucoup de noter ici que les accidens survenus dans ces douze cas sont du nombre de ceux qui accompagnent ou suivent fréquemment le travail de l'accouchement même le plus naturel, en sorte qu'il est loin d'être prouvé qu'ils doivent être attribués à ce remède. Comment dire, en effet, qu'une perte, par exemple, a été occasionée par le seigle ergoté, quand tous les jours on emploie ce médicament, avec le plus grand succès, contre l'hémorrhagie utérine? Comment supposer que l'inflammation de la matrice ou du péritoine est due au seigle ergoté, quand cette inflammation survient si souvent chez des femmes qui n'ont point fait usage de ce remède? Pourquoi mettre sur le compte du seigle ergoté les convulsions qui suivent quelquefois son administration, quand tout le monde sait que cet accident peut se manifester même chez des femmes qui accouchent sans le secours de l'art? Et, d'ailleurs, ne voit-on pas que si ces accidens étaient l'effet du seigle ergoté, ils devraient se montrer dans une proportion beaucoup plus considérable? Or, il est prouvé que, sur sept cent vingt cas, le seigle ergoté a été administré sept cent huit fois sans le moindre inconvénient pour les malades.

Quant aux gangrènes spontanées des mamelles, dont on a accusé ce remède, je n'ai nullement et jamais observé par la suite aucun de leurs symptômes chez les femmes qui en ont pris en ma présence; et je suis convaincu, comme il est démontré par des faits nombreux, que la gangrène spontanée peut survenir chez des femmes qui n'ont

jamais pris un atôme de seigle ergoté. Les deux faits suivans, constatés par des praticiens expérimentés, se sont présentés récemment dans nos hôpitaux.

1°. Émilie Cordier, âgée de vingt ans, née à Chitry, département de l'Yonne, d'une très-forte constitution, vint à Paris, et fut d'abord employée en qualité de domestique. Le 10 juillet 1829, elle entra à l'Hôtel-Dieu, pour y être traitée d'une chute qu'elle avait faite sur le dos le 6 du même mois, étant chargée d'une hotte assez lourde. Cette chute avait déterminé dans la région lombaire de très-vives douleurs, dues sans doute à la rupture de quelques fibres musculaires; les règles, qui coulaient au moment de l'accident, avaient été supprimées; enfin la malade éprouvait depuis lors un crachement de sang, qui fut heureusement combattu par cinquante sangsues appliquées sur la région épigastrique et l'usage des bains froids. De légers purgatifs durent aussi être administrés pour combattre une constipation des plus opiniâtres. Il fallut en même temps avoir recours aux diurétiques, dans l'intention de ramener l'écoulement des urines, qui était totalement suspendu: ces derniers moyens furent sans succès, et on dut avoir recours au cathétérisme, qui fut continué pendant un mois entier. Ceux qui furent chargés de sonder la malade reconnurent chez elle la présence de la membrane hymen, ce qui était parfaitement en rapport avec ce qu'avait dit antérieurement la fille Cordier, qu'elle n'avait jamais eu commerce avec les hommes. J'insiste sur cette circonstance, car si la malade était vierge, elle n'avait jamais été enceinte, et conséquemment elle n'avait point dû être soumise à l'usage du seigle ergoté. Le 15 septembre, étant parfaitement rétablie, la fille Cordier prit du service, en qualité d'infirmière, dans la salle Saint-Côme du même hôpital, où elle resta pendant deux mois sans éprouver aucun dérangement notable; seulement elle se plaignit de douleurs à l'épigastre, qui étaient sans doute dues aux fleurs blanches, dont elle était habituellement affectée. Après ce terme, elle éprouva, entre les deux épaules et au creux

de l'estomac, un frisson suivi de fièvre, d'anxiété et de douleurs dans les membres. Au bout de huit jours, apparut dans le creux de l'aisselle droite un petit bouton qui occasionna des douleurs insupportables, et disparut ensuite ; mais les douleurs dont il avait été le siége se propagèrent au sein droit, et occasionnèrent une chaleur tellement vive que la malade la comparait à celle qu'aurait produite un fer rouge en traversant l'épaisseur de la mamelle. Vingt-quatre heures après, des taches jaunâtres se manifestèrent sur la presque totalité du sein : on eut recours aux topiques de quinquina recouverts de larges cataplasmes émolliens. Quelques jours après, les taches, de jaunes qu'elles étaient, devinrent noires et tombèrent en escharres gangréneuses : tel était l'état de la malade lorsqu'elle quitta l'Hôtel-Dieu pour aller à Saint-Louis. On confirma, dans ce dernier hôpital, l'état des parties de la génération dont j'ai parlé ci-dessus, et on apprit qu'elle avait reçu, peu de temps avant l'apparition de son mal, plusieurs coups violens sur le sein, et que depuis elle n'avait pas cessé d'en souffrir ; ainsi donc, sans aller chercher la cause dans un médicament dont la malade n'a jamais fait usage, on la soumit à un traitement antiseptique, et aujourd'hui toutes les plaies du sein sont parfaitement cicatrisées. Mais la fille Cordier éprouve encore quelques douleurs ; de plus, il s'est développé, au-devant de sa poitrine, des excroissances parfaitement analogues au genre d'affection que M. *Alibert* désigne sous le nom de *kéloïdes*.

2°. Joséphine Petit, âgée de vingt ans, d'un tempérament bliososanguin, et d'une constitution assez délicate, n'ayant jamais eu de maladie grave antérieurement, entra à l'Hôtel-Dieu, salle Saint-Côme, n°. 14, le 3 mai 1827, pour y être traitée d'une fracture compliquée de plaie à la réunion des deux tiers supérieurs du bras avec l'inférieur : une chute avait été la cause déterminante de l'accident. Malgré les désordres existans, on se décida à placer le bras dans un appareil convenablement disposé, et on pansa toutes les fois que la chose parut nécessaire. Au bout d'un mois, plusieurs esquilles

ayant paru mobiles, on en fit l'extraction après avoir pratiqué une large incision. Bientôt le pus du foyer principal fusa vers le haut du membre, et trois contre-ouvertures durent être faites. Dans la suite, l'état du membre s'améliora. Au bout de neuf mois, on supprima l'appareil, et on engagea la demoiselle Petit à sortir de l'hôpital, bien que sa plaie ne fût pas encore cicatrisée. Elle quitta, en effet, le lit dans lequel elle avait été couchée, mais elle resta dans la maison sous les auspices de la sœur Saint-Sauveur, dont elle avait su se concilier l'affection. M. *Masson*, interne, était chargé de panser chaque jour la plaie du bras. Au bout de dix-sept mois, M^lle^. Petit reparut dans la salle; plusieurs esquilles nouvelles paraissaient vouloir sortir; on en fit en effet l'extraction, et, trois semaines après, la guérison fut complète. M^lle^. Petit sortit alors de l'hôpital, et entra chez M^me^. Cuny, maîtresse de pension, rue Vaugirard, n°. 72, où elle continua à jouir d'une bonne santé. Le 31 octobre 1829, elle entra de nouveau à l'Hôtel-Dieu, salle Saint-Côme, n°. 8, pour y être traitée d'une gangrène spontanée occupant toute l'épaisseur du sein gauche, et déterminée par le séjour prolongé d'une aiguille dans son épaisseur. On pansa la malade au moyen de cataplasmes émolliens, et, une fois les escharres tombées, on couvrit la plaie de charpie enduite de cérat; on continua d'ailleurs l'usage des cataplasmes. Au bout d'un mois, la guérison était complète; M^lle^. Petit sortit de l'hôpital, et rentra dans la pension de M^me^. Cuny. Depuis, les plaies se sont ouvertes de nouveau, et n'ont pas tardé à se cicatriser. Aujourd'hui la malade semble guérie; seulement son sein est un peu rouge, et elle ressent de temps à autre quelques élancemens dans le point où l'aiguille, dont nous avons parlé plus haut, avait séjourné. M^lle^. Petit n'a jamais été enceinte, et n'a jamais pris de seigle ergoté; la bonne réputation dont elle jouit, et le témoignage des personnes qui la connaissent en font foi.

Le seigle ergoté, rentrant par analogie dans la classe des médicamens spécifiques, c'est-à-dire de ceux qui ont une action déterminée, en vertu de laquelle ils combattent plutôt telle espèce d'affection

que telle autre, sans qu'on en connaisse la cause, il est impossible de lui assigner une raison plausible de l'affinité matérielle et réciproque qu'il exerce de préférence sur les organes de la génération plutôt que sur les autres. Ce qui est bien certain, et reconnu généralement, c'est qu'il exerce directement son influence sur l'utérus, et réveille les contractions de cet organe, lorsqu'on l'ingère dans l'économie de la femme, soit par l'estomac, soit par le rectum. Les symptômes qu'il détermine alors par sa présence sont généraux et locaux. Les symptômes généraux sont souvent variables ou manquent quelquefois, et ne peuvent guère être regardés que comme secondaires ou sympathiques de l'effet qu'éprouve l'utérus par la médication. Quelques auteurs ont observé un éréthisme et une exaltation plus grande dans les fonctions de la femme ; d'autres, au contraire, une diminution et une faiblesse plus grandes : de tout cela, je n'ai remarqué qu'une intermittence un peu plus prononcée dans le pouls, dix à quinze minutes après l'administration de ce médicament. Les symptômes locaux sont : la réapparition des douleurs qui avaient quitté la matrice actuellement en inertie, et qui, revenant sur elle, deviennent, de sourdes qu'elles sont d'abord, d'une violence telle du côté de cet organe, qu'elles font oublier celles des reins, quand elles existent. Alors la matrice se contracte de nouveau par le retour de ces vraies douleurs ; en portant la main sur le bas-ventre, on sent le globe utérin résistant, contracté et se prononçant fortement par intervalle ; en touchant son col par le vagin, on reconnaît que son orifice, naguère plus ou moins dilaté, se dilate davantage, s'amincit et laisse saillir la poche des eaux, si elle n'est déjà rompue, ou la partie que présente l'enfant ; en un mot, on voit que l'ingestion du seigle ergoté a produit son effet, qui, en réveillant les contractions de l'utérus, annonce le retour normal du travail, comme si aucun remède n'avait été donné. Mais, en voilà assez sur les considérations générales du mode d'action du seigle ergoté ; je vais maintenant essayer d'établir que son emploi est aussi efficace qu'innocent dans le cas d'inertie de la matrice, en retraçant les observations dont j'ai

été témoin, et par d'autres fournies par des hommes de l'art d'une véracité irréprochable ; je terminerai par jeter un coup-d'œil sur son mode d'administration.

D'après ce que j'ai dit plus haut touchant l'innocuité du seigle ergoté en général, puis du côté de la mère en particulier, s'applique aussi à l'enfant renfermé dans la matrice; car, quoiqu'en aient dit *Chatard*, *Moore*, *Dyckmann* et d'autres sur ce sujet, dont je parlerai lorsque j'exposerai le mode d'administration de ce médicament, il est aujourd'hui bien reconnu, par les accoucheurs de bonne foi, que le seigle ergoté n'a aucune espèce d'influence fâcheuse sur la santé non plus que sur la vie du fœtus, quel que soit le temps qui s'écoule entre le moment de l'administration du remède et celui de l'accouchement. Il est également démontré que l'action nouvelle dont jouit la matrice aussitôt après l'ingestion du seigle ergoté ne peut, en aucune manière, compromettre les jours de l'enfant lors de son passage à travers la filière du bassin. Voici quelques observations qui viennent à l'appui de ce que je viens de dire.

I^re^. OBS. La femme Léchevin, âgée de trente-neuf ans, d'une très-faible constitution, se présenta, pendant mon prosectorat, à notre amphithéâtre, le 20 septembre; elle était arrivée au terme de sa cinquième grossesse, et éprouvait depuis quelques heures les douleurs de l'enfantement. Les eaux de l'amnios s'étaient écoulées depuis deux jours; du reste, rien de remarquable. Le travail marcha d'abord avec assez de régularité; mais bientôt il se suspendit entièrement, et ne reparut ensuite que faiblement et à des intervalles plus ou moins éloignés. La matrice était d'une mollesse extraordinaire, et son col avait déjà éprouvé une certaine dilatation. Vingt-quatre heures se passèrent sans qu'il fût survenu dans l'état de la malade aucun changement bien notable, si ce n'est que la faiblesse allait toujours croissant. Voyant que la femme s'épuisait de plus en plus et que la matrice continuait d'être inerte, on lui fit prendre un scrupule de seigle ergoté en poudre, délayé dans un demi-verre d'eau sucrée; au

bout de quelques minutes les contractions utérines se firent sentir avec force, et en moins d'une demi-heure l'accouchement fut terminé. L'enfant était très-bien portant, seulement la couleur violacée de sa peau nécessita une petite saignée par le cordon ombilical. Depuis, la mère et l'enfant n'ont pas cessé de se bien porter.

II^me^. OBS. Madeleine Bertaud, âgée de trente-trois ans, d'une constitution peu robuste, ayant eu quinze enfans, enceinte de son seizième et arrivée au terme de sa grossesse, se présenta à notre amphithéâtre, le 16 octobre, à sept heures du soir, pour y accoucher. Les douleurs se faisaient sentir depuis vingt-quatre heures; elles étaient lentes et portaient souvent sur les reins ou sur le siége. Cependant le col utérin avait subi une dilatation égale à la largeur d'une pièce de cinq francs; ses bords étaient minces et d'une mollesse remarquable. La tête du fœtus se présentait dans une première position oblique, c'est-à-dire l'occiput à la cavité cotyloïde gauche et le front à la symphyse sacro-iliaque droite, et rien ne paraissait devoir s'opposer à la terminaison de l'accouchement. Mais tout à coup le travail s'arrêta, et, pendant plusieurs heures, la femme n'éprouva aucune espèce de douleurs; cependant elle était extrêmement fatiguée et paraissait avoir perdu le peu de force qui lui restait. Le soir même de son arrivée, à onze heures, douze grains de seigle ergoté lui furent administrés; deux douleurs eurent lieu. A onze heures et demie douze autres grains de seigle ergoté furent donnés; la malade fut prise presque instantanément d'un tremblement général, suivi d'irrégularité et d'intermittence du pouls; quelques contractions utérines eurent encore lieu, mais bientôt après tout espèce de travail cessa. Le lendemain, à onze heures et demie, un second scrupule de seigle ergoté fut administré; au bout de dix minutes de fortes contractions utérines se manifestèrent, et une demi-heure après l'accouchement fut terminé. L'enfant était bien portant, et il ne survint du côté de la mère aucune espèce d'accident.

IIIme. obs. Une femme d'une vingtaine d'années s'est présentée tout récemment à notre amphithéâtre pour y faire ses couches. Le travail, après avoir marché d'une manière assez franche, se suspendit pendant un temps assez long. Il revint ensuite, mais avec moins de force que précédemment, puis se suspendit complètement. On résolut de faire prendre à la malade un scrupule de seigle ergoté en deux doses, à un quart d'heure d'intervalle, et l'accouchement ne tarda pas à avoir lieu. Aucun accident ne survint du côté de la mère, non plus que de l'enfant.

Les deux observations suivantes m'ont été communiquées.

IVme. obs. Madame S***, âgée de trente et un ans, mère de plusieurs enfans, d'une haute stature, mais d'une faible constitution, ayant eu ses règles pendant les quatre premiers mois de sa grossesse, fut prise des douleurs de l'enfantement le 12 mars à quatre heures du soir. Au bout de deux heures la matrice cessa de se contracter et la malade se plaignit beaucoup des reins. Vers neuf heures, les contractions utérines revinrent avec assez de force et se soutinrent jusqu'à minuit; le col acquit pendant ce temps une dilatation égale à une pièce de trois francs; ses bords étaient mous et conservaient encore une certaine épaisseur. L'enfant se mouvait fréquemment et avec beaucoup de force. Depuis minuit jusqu'à trois heures du matin, absence complète de toute espèce de douleurs; la malade dort d'un sommeil fort tranquille. De trois heures et demie à six heures de fortes douleurs de reins se font sentir, la matrice est tout à fait inerte et la malade demande instamment qu'on la débarrasse. L'accoucheur se décida à administrer un scrupule de seigle ergoté; au bout de huit minutes le travail recommence avec plus de force que jamais, et bientôt après l'accouchement est terminé. L'enfant jouit d'une bonne santé, et la mère ne tarde pas à se rétablir.

Ve. obs. Une dame de vingt-sept ans, d'une faiblesse remarquable, enceinte pour la seconde fois, fut prise, le 5 janvier, des douleurs

de l'enfantement ; au bout de quelques heures, le col avait déjà acquis une dilatation égale à la largeur d'une pièce de trois francs, lorsque le travail se suspendit. Comme la malade était très-faible, l'accoucheur crut devoir lui faire prendre un premier scrupule de seigle ergoté, qui ne produisit aucun effet sur la matrice; au bout d'une demi-heure, un second scrupule de seigle ergoté fut administré : quelques douleurs se manifestèrent, mais elles ne se soutinrent pas; un troisième scrupule fut administré, et en moins d'une demi-heure l'accouchement fut terminé. Il ne survint aucun accident du côté de la mère non plus que de l'enfant.

Les observations que je viens de donner prouvent assez évidemment l'efficacité du seigle ergoté pour ranimer les contractions utérines, et que cette substance, administrée à des doses convenables, ne donne lieu à aucun accident. Je pourrais rapporter encore une foule d'autres cas aussi concluans ; mais je renvoie aux auteurs que je citerai plus bas, pour ne pas surcharger ma dissertation. On peut d'ailleurs consulter à cet égard la liste bibliographique que M. *Villeneuve* a insérée à la fin de son Mémoire.

Le seigle ergoté n'est pas seulement utile dans les cas où il convient de ranimer un travail languissant ; il peut encore être employé avec grand avantage pour opérer le décollement et l'expulsion du placenta, soit après l'accouchement à terme, soit après l'avortement. L'on sentira combien, dans ce dernier cas, ce remède est précieux, puisque l'introduction de la main dans l'intérieur de la matrice est presque toujours impossible. Le seigle ergoté, employé pour hâter la délivrance, peut être administré de la même manière et aux mêmes doses que celles que l'on administre lorsqu'il s'agit de l'accouchement, et dont je parlerai plus tard. Sans anticiper ici sur le mode d'administration, je dirai seulement que M. *Villeneuve* pense qu'au lieu de donner le médicament par les voies gastro-intestinales, on pourrait en faire des injections par le vagin dans l'utérus même. J'ai eu occasion, l'année dernière, d'employer ce dernier moyen chez une vieille chienne de chasse, de taille moyenne, chez laquelle le travail de parturition lan-

guissait depuis trois jours ; elle se tenait constamment couchée sur le côté, la tête portée en arrière, les mâchoires fortement serrées, les jambes roides et tremblantes, et poussant de temps à autre des hurlemens aigus. Lorsqu'on voulait la soulever, elle retombait aussitôt, et se refusait à toute espèce de boisson ; les parties génitales étaient entr'ouvertes et ensanglantées, et ne permettaient que l'introduction du doigt annulaire. J'y fis deux injections d'une forte décoction de quatre-vingt-dix grains de seigle ergoté dans quatre onces d'eau, avec addition d'un gros d'huile d'olive : au bout de deux heures, la chienne mit bas un seul petit, et s'est tout à fait rétablie de l'épuisement où elle se trouvait.

L'hémorrhagie étant presque toujours le résultat de l'inertie de la matrice, on conçoit facilement que le seigle ergoté, qui a la propriété de ranimer les contractions de cet organe, soit le remède par excellence en pareil cas. Voici un fait qui m'a été communiqué à ce sujet : « Une dame de trente-cinq ans, mère de plusieurs enfans, fut prise, après son cinquième accouchement (le délivre étant sorti), d'une perte interne des plus considérables. L'utérus présentait un volume presque égal à celui qu'il avait avant l'accouchement ; il était rempli d'une grande quantité de sang pris en caillots ; les forces de la malade étaient presque entièrement épuisées, la peau décolorée dans tous ses points, le pouls imperceptible, les extrémités froides. Un scrupule et demi de seigle ergoté, en une seule dose, suffit pour ranimer les contractions utérines et déterminer l'expulsion de tous les caillots contenus. Une fois la matrice revenue sur elle-même, tout écoulement cessa, et la malade fut mise hors de danger. »

Plusieurs médecins allemands vantent l'usage du seigle ergoté contre l'écoulement trop abondant des lochies, dans la leucorrhée, et comme antilaiteux. Je n'ai pas encore eu occasion de remarquer moi-même ces effets, et je n'en parlerai pas pour le moment. Je reviens donc à l'inertie de la matrice, qui doit nous occuper plus spécialement.

Parmi les accidens graves qui peuvent compromettre les jours de la femme en travail et de son enfant, l'inertie de la matrice est, comme

on l'a vu plus haut, l'un de ceux qui exigent le plus d'attention de la part de l'homme de l'art, et qui réclament de sa part, dans le choix des moyens thérapeutiques internes, l'emploi méthodique du seigle ergoté, pour y apporter de puissans secours. L'inertie de la matrice est, comme tout le monde le sait, cet état d'affaiblissement, ou même de cessation totale des contractions de l'utérus pendant l'accouchement, et l'espèce de langueur dans laquelle il tombe quelquefois après l'expulsion du fœtus : c'est dans ce dernier cas surtout que les hémorrhagies sont à redouter. La suppression du travail expulsif, des douleurs lentes, faibles, éloignées ; le défaut de dureté du corps de l'utérus lors de ses contractions, peuvent être mis au rang des caractères principaux de la paralysie de cet organe ; quant à ses causes, elles peuvent dépendre, soit de la faiblesse de la femme accablée par des affections morales ou par les efforts que la lenteur du travail a occasionés, soit en particulier de celle de l'utérus par suite de grossesses trop multipliées, du trop de volume du fœtus, de l'écoulement prématuré des eaux, d'une hémorrhagie, etc., enfin d'une foule d'autres accidens qui peuvent ralentir ou arrêter la marche de l'accouchement.

Bien des moyens sont mis journellement en usage pour remédier à cet accident fâcheux ; tels que de faire des frictions sur l'hypogastre, des applications froides ; faire lever et marcher la femme, la saigner, diriger des embrocations spiritueuses, ou exciter les parties génitales, ou lui administrer des potions cordiales ou emménagogues, ou des lavemens excitans, comme le prescrivaient les anciens ; mais tous ces moyens, le plus souvent infructueux, ne laissent pas que d'être aussi quelquefois nuisibles. Le seigle ergoté vient donc bien à propos nous offrir son secours salutaire. Mais quand faut-il le donner ? quand faut-il le rejeter ? comment peut-on l'administrer ? Voilà ce que je vais essayer d'établir, aidé des lumières des praticiens qui ont écrit sur ce sujet, et des observations citées à leur appui.

Quand faut-il donner le seigle ergoté ? L'inertie de la matrice une fois constatée par les caractères donnés plus haut, et la femme affaiblie

par de fausses douleurs sans résultats, le travail d'ailleurs commencé et prématurément suspendu, on peut hardiment administrer les doses voulues de ce médicament dans les circonstances suivantes, établies comme préceptes par M. *Villeneuve*. Il faut :

1°. Qu'aucun vice de conformation des os du bassin ou des parties molles de la mère ne puissent apporter un obstacle notable au passage du fœtus. Ici sont compris l'étroitesse des diamètres, une ou plusieurs tumeurs morbides, l'étroitesse et la rigidité de la vulve, l'obliquité, ou toute déviation de la matrice, qui demanderaient alors des remèdes préliminaires.

2°. Que le col de l'utérus, mou et souple, soit déja entr'ouvert, et que le travail, décidément commencé, dure déjà depuis un certain temps. On conçoit, pour ce qui a rapport à la première ligne de cette proposition, que la rigidité et la dureté du col utérin pouvant être un obstacle à la marche des contractions expultrices, on pourrait, avant de donner le seigle ergoté, frictionner la partie avec la pommade de belladone de *Chaussier*. Cependant, d'après l'observation d'un médecin américain, « Une femme dont l'orifice utérin n'était point dilaté, et dont les bords conservaient leur épaisseur et dureté, prit du seigle ergoté avant que le travail fût commencé ; au bout d'une demi-heure l'enfant sortit. » La seconde ligne de cette proposition a pour but principal de faire reconnaître au doigt de l'accoucheur la position normale ou anomale qu'affecte l'enfant, d'où s'en suit la troisième circonstance.

3°. Que le fœtus se présente de manière à pouvoir être expulsé naturellement, ou sans que l'art soit obligé de changer sa position, et que son volume ne soit pas trop considérable. L'observation suivante, du docteur *Henrishen*, appuie cette proposition. « Appelé, dit-il, près d'une femme dont les eaux étaient écoulées depuis vingt-quatre heures, il la trouva dans un état pitoyable, et ayant cependant de vraies douleurs extrêmement vives et fréquentes, à la suite d'une forte dose de seigle ergoté que lui avait donnée une sage-femme ; les parties génitales étaient tuméfiées, rouges, brûlantes ; les grandes et pe-

tites lèvres très-prolongées, le rectum sorti de trois pouces. Il reconnut alors qu'une position vicieuse de la tête s'opposait à la sortie du fœtus, et appliqua le forceps avec succès, pour la mère seulement. »

4°. Enfin je pense que l'on peut administrer à propos le seigle ergoté, 1°. quand le fœtus, quel que soit le terme de la grossesse, est mort depuis un certain temps; que cette mort est indiquée par les signes qui la caractérisent, et que la matrice, affaiblie, et dont la vitalité est diminuée par la présence de cette espèce de corps étranger, ne fait aucun effort pour s'en débarrasser. 2°. Quand le fœtus à terme, et le travail déjà avancé et interrompu par l'inertie de la matrice, se présente dans une des positions naturelles de la tête, du siége, des genoux et des pieds. En résumé, pour l'emploi méthodique et rationnel du seigle ergoté, dans l'accouchement, il faut qu'il ne manque, pour l'expulsion du fœtus, que des contractions utérines suffisantes.

Quand faut-il rejeter l'emploi du seigle ergoté? Cette question n'est, à proprement parler, qu'un corollaire des propositions précédentes, et n'exige que le bon sens de l'accoucheur, lorsqu'il aura examiné l'état de la femme en travail, et les circonstances qui se présentent. Ira-t-il donner le médicament avant que la nature ait agi? ou lorsque l'état de pléthore de la femme exige une saignée? ou dans le cas de convulsions puerpérales? ou si des vices de conformation ou la mauvaise position du fœtus s'opposent à son expulsion? ou s'il existe une grossesse extra-utérine? ou si le volume excessif du contenu de la matrice, tel qu'un fœtus monstre avec excès, ou l'adhérence de deux jumeaux y existe? Non, sans doute.

Comment donne t'on le seigle ergoté? De toutes les préparations faites jusqu'à présent avec le seigle ergoté, telles que poudre, infusion, décoction, extrait aqueux, teinture alcoholique, teinture éthérée, extrait alcoholique, sirop, etc., c'est la poudre dont on fait le plus fréquemment usage, et que j'ai toujours vu employer de préférence dans les cliniques d'accouchemens que j'ai suivies; pour cela, on la

mêle dans un véhicule plus ou moins abondant, selon la dose à laquelle on veut la faire prendre, véhicule qui ordinairement ne dépasse pas un verre. Le véhicule à employer peut être inerte ou presque inerte, tel que l'eau pure, ou légèrement rougie ou sucrée, avec ou sans addition d'eau de fleurs d'oranger, l'infusion de fleurs de tilleul, du bouillon, de la tisane, etc. On peut aussi l'administrer dans des confitures ou des pruneaux; mais cette poudre n'ayant pas de saveur désagréable, on ne la donne pas sous forme de bol ou de pilules, formes sous lesquelles elle pourrait perdre une partie de son activité ou n'agir que plus lentement.

Administré ainsi aux doses de 12, 18, 24, 30 ou 36 grains, selon que les femmes en sont impressionnées d'une manière plus ou moins marquée, il détermine, 98 fois sur 100, d'énergiques contractions utérines, et cela sans déranger la santé générale des femmes. J'ai vu, dans l'amphithéâtre du professeur d'accouchement, dont j'ai été prosecteur pendant quatre ans, administrer un grand nombre de fois ce remède aux doses indiquées ci-dessus, et jamais on n'a eu à regretter le moindre accident. Les docteurs *Baudelocque*, *Bordot*, *Bigeschi*, *Chapmann*, *Chatard*, *Chevreul*, *Deneux*, *Desgranges*, *Dawies*, *Dewees*, *Goupil*, *Guthrie*, *Halcombe*, *Jackson*, *John Kimbel*, *Lemaitre*, *Lobstein*, *Michel Moreau*, *Stearns*, *Prescot*, *Roche*, *Villeneuve*, *Waterhouse*, M^me^. *Lachappelle* et beaucoup d'autres, l'ont pareillement administré avec le plus grand succès.

M. *Hall* a cherché à faire croire que le seigle ergoté administré à la mère pouvait avoir une influence très-fâcheuse sur l'enfant, si celui-ci n'était pas promptement expulsé après l'ingestion du remède; « Ainsi, dit-il, lorsque l'administration du seigle ergoté n'est pas immédiatement suivie de l'accouchement, l'enfant est ordinairement mort-né, ou dans un état d'asphyxie très-prononcé, la peau décolorée, la circulation du cordon en partie interrompue. » « Et, dans un cas particulier, ajoute M. *Hall*, la peau était excoriée comme par l'action d'un vésicatoire, bien qu'on eût acquit la preuve que l'enfant était vivant avant l'administration du seigle ergoté. » Je crois qu'il

est impossible d'admettre, avec M. *Hall*, ces différens effets du seigle ergoté sur l'enfant contenu dans la matrice; car l'on possède, d'après les auteurs cités plus haut, une masse trop considérable de faits contraires à son opinion; et, parmi les nombreuses expériences qu'ils ont faites sur le seigle ergoté, aucun, M. *Hall* excepté, n'a eu occasion de constater les effets qu'indique ce dernier. L'asphyxie, l'apoplexie, la mort même peuvent être tout à fait indépendantes de l'usage du seigle ergoté; et je pense que l'enfant peut rester fort longtemps dans la matrice, après l'administration de ce médicament, sans éprouver de sa part aucun de ces accidens. L'observation suivante, recueillie dans notre amphithéâtre, en est une preuve, à laquelle je pourrais en ajouter bien d'autres.

Une jeune femme, d'une trentaine d'années, se présenta pour accoucher dans les premiers jours de novembre dernier; elle était arrivée au terme de sa grossesse et éprouvait depuis plusieurs heures les douleurs de l'enfantement. Le col utérin, quoique encore fort élevé, avait perdu toute sa longueur, et on ne trouvait plus à la partie inférieure de la matrice qu'une ouverture large comme une pièce de quinze sous, et circonscrite par un bord assez mince. La main, placée sur le ventre de la femme pendant les douleurs, reconnaissait facilement les contractions de l'utérus. Le travail marcha ainsi durant plusieurs jours sans faire beaucoup de progrès; cependant la malade, fatiguée par des souffrances presque continuelles, perdait à chaque instant ses forces; la matrice ne se contractait plus que faiblement et à des intervalles assez longs; le col avait déjà acquis une certaine largeur. On administra, en présence de tous les élèves, vingt-quatre grains de seigle ergoté en deux doses, à un quart d'heure d'intervalle. La matrice se contracta dès-lors avec beaucoup plus de force, et le travail fit quelques progrès; mais bientôt après les douleurs se suspendirent et la malade resta dans un état de calme à peu près parfait. Les jours suivans, on n'observa plus que quelques contractions utérines de loin en loin; mais en revanche, la malade était tourmentée par des douleurs de reins qui

ne lui laissaient que fort peu de repos. Près de huit jours se passèrent dans cet état ; la malade sentait toujours remuer son enfant, avec autant de force qu'avant l'administration des vingt-quatre grains de seigle ergoté. Enfin, au bout de ce temps, durant lequel l'ouverture du col avait acquis un peu de dilatation, notre professeur résolut, vu l'état d'épuisement dans lequel se trouvait la malade, de lui donner un second scrupule de seigle ergoté : le travail se ranima aussitôt et fit d'assez rapides progrès. Enfin l'accouchement se termina, et l'enfant qui vint au monde jouissait d'un assez grand embonpoint et d'une bonne santé. J'ai revu, depuis cette époque, la mère et l'enfant, qui n'ont pas éprouvé le moindre accident.

Je ferai aussi remarquer que quant à la séparation de l'épiderme, je suis persuadé qu'elle peut être tout à fait indépendante de l'emploi du seigle ergoté ; et, en effet, on a vu plus d'une fois des enfans naître avec cette maladie, lors même que l'accouchement avait eu lieu sans le secours du médicament en question ; ainsi les professeurs *Nagelle* et *Fleischmann* ont eu plusieurs fois l'occasion d'observer, chez les enfans nouveau-nés et bien vivans, la chute complète de l'épiderme. J'ai vu moi même, à notre amphithéâtre, naître un enfant dont l'épiderme s'enleva au moment de sa naissance, mais dans la région abdominale seulement. Toutefois il est bon de noter que, pour que le seigle ergoté n'exerce aucune action fâcheuse sur l'économie, il convient de ne pas le donner à des doses trop élevées ; des médecins anglais en ont pourtant administré de grandes doses à la fois, mais il faut convenir qu'il y avait peut-être témérité de leur part. Il convient, pour éviter plus sûrement toute espèce d'accident, de sonder, en quelque sorte, la susceptibilité des femmes en couches, et de ne porter d'abord la dose qu'à douze grains, donnés en une seule fois ; si au bout de dix minutes ou un quart d'heure il n'est pas survenu de contractions du côté de l'utérus, on peut en donner de nouveau une dose de douze grains ; et, dans le cas où cette dernière prise resterait sans effet, on peut en donner une troisième, que l'on porterait de suite à vingt-quatre grains ; enfin, si au bout d'une heure le remède était encore

resté sans effet, on pourrait donner une nouvelle prise de trente grains; après quoi la prudence veut qu'on s'arrête.

Lorsque le seigle ergoté ne peut être pris par la bouche, soit lorsqu'une trop grande susceptibilité de l'estomac, des nausées, des vomissemens, la répugnance de la femme ou tout autre cause s'y oppose, on le donne alors dans un lavement préparé avec la décoction d'un gros de seigle ergoté, en poudre ou concassé, dans un demi-setier d'eau; on passe et on administre en une seule fois. Dans le cas d'insuccès on peut réitérer, comme lorsque l'on administre le médicament par la bouche.

Le seigle ergoté, pour qu'on puisse compter sur son action, doit être récent et bien sec, car il s'altère facilement par le contact de l'air et de l'humidité.

Quant aux autres préparations de seigle ergoté, que je n'ai fait que citer, telles qu'extraits, teintures, sirops, etc., on ne possède encore rien de bien déterminé sur leurs effets ou leurs avantages particuliers; aussi n'ai-je fait que les indiquer, laissant au temps et à l'expérience le soin de nous éclairer plus tard sur leurs avantages réciproques et à en déterminer comparativement leurs effets avec ceux de la poudre, bien constatés aujourd'hui. Il paraît cependant, au rapport de M. *Desgranges*, que plusieurs de ces préparations sont déjà usitées à Lyon, et que le docteur *Godeville*, cité par *Bordot*, dans son mémoire sur l'emploi du seigle ergoté a fait spécialement usage de l'extrait de ce médicament. Honneur à ceux qui, par leurs travaux et leurs recherches, nous mettront un jour à même d'appécier et de mettre en pratique leurs découvertes sur cet objet!

RÉSUMÉ HISTORIQUE

DU SEIGLE ERGOTÉ.

Synonymie.

Ergot, seigle ergoté, *secale cornutum*, des PHARMACIENS ;
Mutter-korn, des ALLEMANDS ;
Blé avorté, farouche, cornu, éperoné, chambucle, ébrun, faux seigle, clou de seigle, etc., des CAMPAGNARDS.
Sclerotium clavus, DECANDOLLE, RICH.
Sphacelia segetum, LEVEILLÉ, BAUDELOCQUE.

Origine. Signalé pour la première fois en 1596, ne se trouve mentionné pour ses propriétés obstétricales qu'en 1688 par *R. J. Camerarius.*

Localité. Répandu en France, en Allemagne, se trouve plus communément au bord des champs de seigle qu'au centre, dans les terres nouvellement travaillées. (*Bond.*)

Histoire naturelle. 1. On entend, en général, par seigle ergoté ou ergot une altération des grains du seigle (*hordeum secale*, LINN.), présentant dans sa forme, sa couleur, sa consistance, etc., quelque ressemblance avec l'aspect de l'ergot d'un coq.

2. Suivant MM. *Léveillé*, *Baudelocque*, *Chevreul*, le seigle ergoté, observé à différentes époques de son développement, se compose de deux parties différentes : l'une est l'ovaire non fécondé ou l'ergot proprement dit ; l'autre est un véritable champignon, le *sphacelia segetum* de M. *Léveillé*, se développant à une certaine époque sur

l'ergot, et offrant des caractères propres. (Voy. Ext. du mémoire lu à l'académie de Méd. *Vill.*, p. 18).

3. Le grain de seigle, attaqué d'ergot, commence par être mou, pulpeux; sortant bientôt de sa balle, il se solidifie, s'allonge et prend une teinte rougeâtre, puis violacée; sa croissance, souvent très-prompte, devient quelquefois telle que le grain, altéré, est le plus souvent hors de toute proportion de l'épi. (*Vill.*)

4. Tous les épis nés d'un même grain sont ordinairement loin d'être attaqués d'ergot, et un épi attaqué n'offre le plus communément que quelques grains ainsi altérés. (*Vill.*)

5. Quelquefois, mais rarement, une partie seule du grain est atteinte d'ergot, et alors c'est toujours l'extrémité opposée à l'épi qui est altérée. (*Vill.*)

6. Il est hors de doute que l'ergot est incapable de germer et conséquemment ne peut se reproduire par lui-même. (*Vill.*)

7. L'ergot ne doit pas être confondu avec la rouille, le charbon et la carie, autres maladies des graminées, dont il diffère essentiellement. (*Vill.*)

8. Le froment, l'orge, l'avoine, les festuca, carex, lolium, sont aussi sujets à l'ergot, mais non employés. (*Vill.*)

Caractères physiques. — *Couleur* violacée ou brunâtre à l'extérieur. — *Grosseur* et *longueur* variables; ordinairement six à dix lignes de longueur et une ligne de diamètre. — *Forme* à peu près cylindrique, légèrement courbée en croissant, à extrémités obtuses, effilées, arquées, droites ou contournées. A l'état sec on remarque ordinairement à sa surface deux à trois petits sillons, ou des petites cavités ou gerçures couvertes de poussière noirâtre. *Cassé* transversalement, il produit un léger bruit, semblable à celui d'une amande sèche; *cassure* nette, à centre formé par une substance d'un blan terne, d'une consistance ferme, à laquelle adhère fortement la partie corticale colorée, qui ne s'en sépare pas par l'ébulition. — *Vue* au micro-

scope, la cassure présente au centre des grains blancs, brillans comme l'amidon, et à la circonférence une nuance violacée, parsemée de petites particules blanchâtres. — *Réduit* en poudre fine, est d'un gris cendré, sec au toucher, sans odeur, déterminant un léger picotement, introduit dans les narines. — *Frais*, a une odeur nauséabonde; s'altère au contact de l'air humide. — *Sec*, sans odeur ni saveur, mais, mâché long-temps, occasione dans la bouche une âcreté légèrement amère. — *Pétri* avec la farine dans l'eau chaude, exhale une odeur fétide, et la pâte est très-peu liée lors de la fermentation.

Caractère chimique. 1°. D'après M. *Vauquelin*, le seigle ergoté contient :

1°. Une matière colorante jaune fauve, soluble dans l'alcohol, ayant une saveur semblable à celle de l'huile de poisson; 2°. une matière huileuse blanche, d'une saveur douce; 3°. une matière colorante violette, insoluble dans l'alcohol; 4°. un acide libre qui paraît être en partie phosphorique; 5°. une matière végéto-animale très-abondante, très-disposée à la putréfaction, et qui fournit beaucoup d'huile épaisse et d'ammoniaque à la distillation; 6°. une petite quantité d'ammoniaque libre qu'on peut obtenir à la température de l'eau bouillante; 7°. ne contient pas d'amidon; 8°. le gluten y est altéré.

2°. *Pettenhoffer*, cité par *Ficinus* en 1819, aurait démontré l'existence de la morphine dans le seigle ergoté.

3°. M. *Combes*, en 1826, dit y avoir trouvé de l'amidon, et n'a pu obtenir isolé le principe actif de cette substance.

4°. Un pharmacien de Lyon, d'après M. *Desgranges*, a reconnu dans la partie corticale de l'ergot une grande quantité de substance résineuse, soluble dans l'alcohol et l'éther, et qui n'est peut-être qu'une modification de l'huile contenue dans la partie interne, qui s'est oxygénée au contact de l'air.

5°. On ne connaît pas d'analyse de l'ergot des autres graminées, ni de la sphacélie admise par MM. *Léveillé* et *Baudelocque*.

6°. M. *Courhaut*, de Châlons-sur-Saône, en 1827, dit, dans son Traité sur l'ergot, y avoir découvert un *acide* qu'il appela *acide ergotique*, que l'ammonique neutralise en moins de deux minutes sur le grain, et en moins de deux heures sur le malade. C'est à cet acide que l'auteur attribue la propriété spécifique du seigle ergoté sur l'utérus.

7°. Quoi qu'il en soit de toutes ces analyses, celle de M. *Vauquelin* est généralement admise; aussi M. *Virey* regarde-t-il la matière animale abondante trouvée dans l'ergot par ce chimiste comme le principe de cette altération morbide du seigle.

8°. Quant au principe actif, *sui generis*, de nouvelles recherches demandent à être tentées, comme on l'a fait sur l'ipécacuanha, la noix vomique, le quinquina, etc.

FIN

HIPPOCRATIS APHORISMI.

I.

Cùm morbus in vigore fuerit, tunc vel tenuissimo victu uti necesse est. *Sect.* 1, *aph.* 8.

II.

Ubi somnus delirium sedat, bonum. *Sect.* 2, *aph.* 2.

III.

Duobus doloribus simul obortis, non in eodem loco, vehementior obscurat alterum. *Ibid.*, *aph.* 46.

IV.

Qui sanguinem spumosum exspuunt, his ex pulmone talis rejectio fit. *Sect.* 5, *aph.* 13.

V.

Mulieri sanguinem evomenti, menstruis erumpentibus, solutio fit. *Ibid.*, *aph.* 32.

VI.

Mulieri menstruis deficientibus, è naribus sanguinem fluere, bonum. *Ibid*, *aph.* 33.